



Webinaire gratuit

MAJEUR PROTÉGÉ : UNE MUTUELLE SANTÉ EST-ELLE VRAIMENT UTILE ?

Tout comprendre aux enjeux du régime de santé obligatoire et complémentaire

Jeudi 27 juin 2024 de 11 h à 12 h 30

Pour cette 14^e conférence dédiée aux MJPM, la MGAS a l'honneur de recevoir comme intervenantes :

- Fanny Richard, Directrice de l'intervention sociale et de l'accès aux soins de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)
- Christine Champin, MJPMI
- Emilie Roulland, 25 ans d'expérience dans la protection juridique
- Mélanie Bazireau, Chargée de projet chez Groupe IMA
- Catherine Joubert, Responsable de la « Plateforme Interdisciplinaire Médicosociale » du Groupe IMA

Leurs interventions seront suivies d'un temps d'échange.

Ce webinaire est réservé aux MJPM.

Pour s'y inscrire, [cliquez ici](#).

Le rôle du MJPM est de s'assurer que la personne protégée est bien prise en charge par le régime obligatoire et complémentaire, que ses droits sont bien assurés et que le coût correspond à ses capacités financières.

Alors que le régime obligatoire assure un certain niveau de protection, les spécificités de chaque situation en tutelle ou en curatelle requièrent une attention toute particulière à l'utilité et à l'adaptation des garanties des mutuelles santé, prévues pour les majeurs protégés.

Comment obtenir toutes les informations et les conseils pertinents ? Comment s'assurer que les droits du majeur sont bien respectés ? A quoi peut prétendre le majeur protégé en termes d'assurance santé ? Comment gérer les relations avec la CPAM et les organismes complémentaires ?



La Mutuelle Générale des Affaires Sociales propose des solutions en complémentaire santé et prévoyance spécifiques aux attentes et besoins des personnes sous mesure de protection juridique et de leur tuteur ou curateur.



MGAS votre partenaire professionnel

La MGAS vous propose des solutions en complémentaire santé adaptées aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique, ainsi qu'à leurs mandataires, grâce à sa proximité et sa qualité de gestion. La MGAS est l'interlocuteur privilégié des MJPM en matière d'assurance santé et de prévoyance.

mgas.fr

La MGAS et ses partenaires mettent à votre disposition son « Extranet MJPM », réservé uniquement à des utilisateurs MJPM indépendants, préposés d'établissements ou salariés du service tutélaire d'une association. Cet extranet vous permet de contractualiser en ligne (adhésion, résiliation) au moyen d'une signature électronique à valeur légale, et d'avoir accès à des services (votre portefeuille en ligne, l'historisation de toutes les opérations au format PDF, la demande de réédition de cartes de tiers-payant, le téléchargement de documents d'information ou contractuels, les coordonnées de vos interlocuteurs, etc.).

La page d'accueil met à votre disposition des informations ciblées qui concernent votre secteur et votre actualité (CSS, déconfinement des MJPM, déduction des frais de tutelle ou de curatelle pour le calcul de l'impôt sur le revenu, etc.).

mjpm.mutuelle-europe.com

Contact presse

Justine Racinet, Chargée de communication MGAS
Tél.: 01 44 10 55 68 | justine.racinet@mgas.fr

96 avenue de Suffren, 75730 Paris Cedex 15
mgas.fr

